

Comme chaque année, le plan canicule est mis en place du 1^{er} juin au 31 août. Il sera activé par arrêté préfectoral.

La survenue de températures exceptionnelles peut mettre en danger les personnes à risque, plus particulièrement les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées.

Si vous faites partie de ces personnes vulnérables, vous pouvez bénéficier d'une surveillance (appels téléphoniques, visites). Pour cela, vous devez vous inscrire sur le registre du Centre Intercommunal d'Action Sociale du secteur de Souillac (CIAS) afin de pouvoir être contactés en cas de fortes chaleurs.

Pour vous inscrire :

- Compléter le bulletin ci-dessous et le remettre à l'accueil de la Mairie
- ou
- Téléphoner au CIAS : 05.65.37.64.71 ou à la Mairie : 05.65.32.71.00 pour vous faire enregistrer.



Bulletin d'inscription au registre du CIAS

2020

demande à être recensé(e) sur le registre intercommunal afin de bénéficier du dispositif de surveillance

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Signature :

N. B : Les informations personnelles fournies sont utilisées exclusivement par le CIAS, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de soutien et d'assistance à la population.